Les pistes de la CNUCED pour un nouvel agenda du commerce mondial

13 avril 2021

Les conclusions du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, présentées en juillet 2020, mettent en cause l'accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et soulignent que ce dernier constitue une barrière à la pleine mise en œuvre du droit à l'alimentation. En réponse, la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, voir un portrait de cet organisme), en prévision de la tenue à l'automne 2021 de sa 15e session et de la 12e conférence ministérielle de l'OMC, argue qu'une meilleure mise en œuvre de cet accord, et notamment de ses mécanismes de traitement spécial et différencié, favoriserait la contribution du commerce international à l'effectivité du droit à l'alimentation. Les auteurs enjoignent notamment les pays membres de l'OMC à mettre en œuvre les soutiens techniques et financiers prévus par l'accord pour la production agricole. Ils proposent aussi des pistes d'amélioration : abolition des restrictions à l'exportation pour les biens essentiels à destination des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, ou pour l'aide en situation d'urgence ; adaptation du plafond des aides, afin d'améliorer le soutien aux producteurs agricoles vulnérables ; instauration d'une solution pérenne pour un stockage public renforçant la sécurité alimentaire.

Source : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement